

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01002 Numéro SIREN : 802 674 135 Nom ou dénomination : 2 BG FOUGERES

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2020 sous le numéro de dépôt 7513

Greffe du tribunal de commerce de Rennes



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/7513

Déposant :

Nom/dénomination : 2 BG FOUGERES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 802 674 135

N° gestion : 2014 B 01002

07513

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	11 000	11 000		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	8 000	5 191	2 809	4 142
Fonds commercial	355 000		355 000	355 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	229 240	54 105	175 136	198 060
Installations techniques, matériel, outillage	1 000	1 000		
Autres immobilisations corporelles	431 115	251 837	179 278	248 652
Immobilisations en cours	2 052		2 052	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 124		12 124	11 673
ACTIF IMMOBILISE	1 049 531	323 133	726 399	817 527
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 942		7 942	23 136
Autres créances	42 448		42 448	55 896
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	265 471		265 471	480 466
(dont actions propres :)				
Disponibilités	223 220		223 220	253 342
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	32 310		32 310	29 444
ACTIF CIRCULANT	571 391		571 391	842 283
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 620 922	323 133	1 297 789	1 659 810

DÉPÔT DU
 30 JUL 2020
 TRIBUNAL DE COMMERCE
 DE RENNES



Gp

Comptes annuels

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	471 038	484 143
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	107 159	186 894
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	688 197	781 038
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	117	180
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	285 950	531 306
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 844	106 490
Dettes fiscales et sociales	130 175	165 205
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	87 506	75 590
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	609 592	878 773
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 297 789	1 659 810

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 956 106		1 956 106	2 088 332
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 956 106		1 956 106	2 088 332
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 770
Autres produits			1 248	194
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 957 355	2 090 295
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			828 564	871 239
Impôts, taxes et versements assimilés			100 793	122 122
Salaires et traitements			622 663	612 805
Charges sociales			127 722	115 857
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			93 632	104 121
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			36 053	9 621
CHARGES D'EXPLOITATION			1 809 427	1 835 765
RESULTAT D'EXPLOITATION			147 928	254 530
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			708	893
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			708	893
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			4 065	6 520
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			4 065	6 520
RESULTAT FINANCIER			-3 357	-5 627
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			144 571	248 903

Annexes



Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 297 789 euros dégage un bénéfice de 107 159 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES GENERALES

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS

La société a procédé au cours du premier trimestre 2020 à la fermeture de son magasin « Géo chaussures » de Vitré. L'activité « chaussures » a été regroupée avec l'activité « vêtements » au sein du même magasin.

Il convient également de souligner que l'environnement économique dans lequel évolue la société a été impacté par la crise sanitaire et les mesures prises par le gouvernement à compter 17 mars 2020. La société a été contrainte de fermer ses magasins ce qui a conduit à un arrêt total de son activité jusqu'au 11 mai 2020. Dans ce contexte, la société a eu recours au mécanisme de l'activité partielle mis en place par l'Etat, au report de ses échéances d'emprunt et a sollicité un prêt garanti par l'état d'un montant de 310 000 euros. Tous ces éléments ont permis de préserver les actifs de la société et notamment sa trésorerie. En dépit d'une réouverture des magasins, l'activité demeure fragile. Au regard de la recense de cette crise et des mesures d'aide et d'accompagnement du gouvernement, la direction n'est pas en mesure d'apprécier précisément l'impact de cette crise sur son activité et son résultat de l'année 2020.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Droit d'entrée : 6 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements ST MARTIN DES CHAMPS : 10 ans
- * Matériel de bureau et informatique : 4 ans
- * Mobilier : 5-6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Selon les dispositions du règlements ANC n°2015-06 du 23/11/2015, les fonds commerciaux peuvent faire l'objet d'un amortissement. La société estime que ces fonds n'ont pas de durée limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Un test de dépréciation a été effectué sur ces fonds commerciaux. En date du 31/12/2019, ces fonds ne présentent pas de perte de valeur.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	11 000		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	363 000		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	229 240		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 000		
Installations générales, agenc., aménag.	91 160		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	339 954		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			2 052
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	661 355		2 052
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	11 673		451
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 673		451
TOTAL GENERAL	1 047 028		2 503

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			11 000	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			363 000	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			229 240	
Installations techn., matériel et outillages ind.			1 000	
Installations générales, agencements divers			91 160	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			339 954	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			2 052	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			663 407	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			12 124	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			12 124	
TOTAL GENERAL			1 049 531	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	11 000			11 000
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 858	1 333		5 191
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	31 181	22 924		54 105
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 000			1 000
Installations générales, agenc. et aménag. divers	26 493	18 602		45 095
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	155 970	50 772		206 742
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	214 644	92 298		306 942
TOTAL GENERAL	229 501	93 632		323 133

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations		Amort.fisc. exception.	Reprises		Amort.fisc. exception.	Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif		

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains
 Construct.
 - sol propre
 - sol autrui
 - installations
 Install. Tech.
 Install. Gén.
 Mat. Transp.
 Mat bureau
 Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
-----------	------------------	-----------	----------	----------------

Provisions gisements miniers, pétroliers
Provisions pour investissement
Provisions pour hausse des prix
Amortissements dérogatoires
Dont majorations exceptionnelles de 30 %
Provisions pour prêts d'installation
Autres provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES

Provisions pour litiges
Provisions pour garanties données aux clients
Provisions pour pertes sur marchés à terme
Provisions pour amendes et pénalités
Provisions pour pertes de change
Provisions pour pensions, obligations similaires
Provisions pour impôts
Provisions pour renouvellement immobilisations
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer
Autres provisions pour risques et charges

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Dépréciations immobilisations incorporelles
Dépréciations immobilisations corporelles
Dépréciations titres mis en équivalence
Dépréciations titres de participation
Dépréciations autres immobilis. financières
Dépréciations stocks et en cours
Dépréciations comptes clients
Autres dépréciations

DEPRECIATIONS

TOTAL GENERAL

Dotations et reprises d'exploitation
Dotations et reprises financières
Dotations et reprises exceptionnelles
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	12 124	12 124	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 942	7 942	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	180	180	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	26 351	26 351	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	14 957	14 957	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	960	960	
Charges constatées d'avance	32 310	32 310	
TOTAL GENERAL	94 824	94 824	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	117	117		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	285 950	159 004	126 946	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	105 844	105 844		
Personnel et comptes rattachés	50 134	50 134		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 944	39 944		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	18 905	18 905		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	21 192	21 192		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	87 506	87 506		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	609 592	482 646	126 946	

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif	8
Détail des comptes - Passif	11
Détail des comptes - Charges	14
Détail des comptes - Produits	19

Annexes

Règles et méthodes comptables	21
Immobilisations	23
Amortissements	24
Provisions et dépréciations	25
Créances et dettes	26
Charges à payer	27
Charges et produits constatés d'avance	28
Produits à recevoir	29
Composition du capital social	30
Dettes garanties par des sûretés réelles	31
Notes sur le bilan	32
Notes sur le compte de résultat	33
Autres informations	34

2BG FOUGERES

93 Avenue HENRI FREVILLE

35000 RENNES



Comptes au 31/12/2019



2 BG FOUGERES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 Euros
93, Avenue Henri Fréville 35000 RENNES
RCS RENNES 802 674 135

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus statutairement.

I. SITUATION DE L'EXERCICE

Notre Société a pour activité principale la création, l'acquisition, et l'exploitation sous toutes ses formes, directes ou indirectes, de toutes enseignes, marques, brevets, se rapportant à l'achat, la vente, le négoce, l'importation et l'exportation par tous moyens, à destination de tout type de clientèle de tous produits et biens de consommation et d'équipements de quelque nature qu'ils soient ainsi que de prestations de services.

A ce titre, notre Société exploite cinq établissements franchisés « GEMO » respectivement situés à La Pillais, à LECOUSSE (35), 4, rue de Domalain à VITRÉ (35), 14, rue de Domalain à VITRÉ (35), Avenue de Bischwiller à VIRE (14) et rue de Kerelisa à SAINT MARTIN DES CHAMPS (29).

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a eu une durée normale de 12 mois.

II. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET RESULTAT A AFFECTER

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux.

L'activité de notre Société au cours du dernier exercice écoulé se décompose comme suit :

- Un chiffre d'affaires d'un montant de 1 956 106 € contre 2 088 332 € pour l'exercice précédent.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à un montant de 1 957 355 €.
- Le total des charges d'exploitation de l'exercice écoulé s'élève à 1 809 426 €. Les principales charges d'exploitation étant les suivantes :

7/5

1

Charges externes	828 564 €
Impôts et taxes	100 793 €
Salaires et traitements	622 663 €
Charges sociales	127 722 €
Dotations aux amortissements	93 632 €
Autres charges	36 053 €

- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice écoulé à 147 928 €, contre 254 530 € pour l'exercice précédent.
- Le résultat financier est de (3 357) €.
- Les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 107 159 €.

III. BILAN DE LA SOCIETE

L'actif immobilisé de la Société ressort à 726 399 €.

L'actif circulant de la Société ressort à 571 390 €.

Structure des capitaux propres :

Le résultat net comptable de l'exercice ressort à 107 159 €, et compte tenu de ce résultat, les capitaux propres se décomposent comme suit :

- Capital social : 100.000 €
- Report à nouveau : 0 €
- Réserve légale 10.000 €
- Autres réserves : 471 038 €

Soit un total de capitaux propres s'élevant à 688 196 €.

A la clôture de l'exercice, le total du bilan s'élève à 1 297 789 €.

Montant de la dette fournisseurs, créances clients :

En application des dispositions du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, à savoir :

715

2

	Article D. 441 I. - 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 Jour (indica- tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		X						X					
						18						7	
Montant total des factures concernées TTC	30 453	338	75		19 680	20 093	6 266			95	349	444	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	2,97	0,03	0,01		1,92	1,96	X						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	X						0,26			0,00	0,01	0,01	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser)						
	☒ Délais légaux : 30 jours						☒ Délais légaux : 30 jours						

215

IV. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous mettons tout œuvre pour que nos activités se poursuivent et se développent dans de bonnes conditions permettant d'améliorer notre chiffre d'affaires et notre rentabilité et ce malgré la crise sanitaire de mars 2020. Nous nous efforçons de maîtriser au mieux nos charges d'exploitation.

V. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L. 232-1 du Code de Commerce, que la société n'a effectué aucune activité de recherches et développement au cours de l'exercice écoulé.

VI. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VII. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le magasin de Vitré chaussures a connu un ralentissement de son activité à compter du mois de septembre 2019 lié à l'absence de réassort, compte tenu d'une fermeture prévue en 2020.

VIII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) Prise de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a acquis ou souscrit aucune participation dans une autre société.

2) Prise de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pris le contrôle d'aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

3) Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a cédé aucune participation.

IX. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Depuis la clôture de cet exercice, le magasin vitré « vêtements » a fermé. L'activité « chaussures » a été regroupée avec l'activité « vêtements » au sein du même magasin.

L'environnement économique dans lequel évolue la société a été impacté par la crise sanitaire et par les mesures prises par le gouvernement depuis le 17 mars 2020. La société a été contrainte de fermer ses magasins ce qui a conduit à un arrêt total de son activité jusqu'au 11 mai 2020. Dans ce contexte, la société a eu recours au mécanisme de l'activité partielle mis en place par l'Etat, au report de ses échéances d'emprunt et a sollicité un prêt garanti par l'Etat d'un montant de 310 000 Euros. Tous ces éléments ont permis de préserver les actifs de la société et notamment sa trésorerie.

215

4

En dépit d'une réouverture des magasins, l'activité demeure fragile. Au regard de la récurrence de cette crise et des mesures d'aide et d'accompagnement du gouvernement, la direction n'est pas en mesure d'apprécier précisément l'impact de cette crise sur son activité et son résultat de l'année 2020.

X. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES INTERVENUE AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il vous est ici rappelé que lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2019, il a été décidé une distribution de dividendes à hauteur de 200 000 Euros.

XI. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 soit le bénéfice net comptable de **CENT SEPT MILLE CENT CINQUANTE NEUF (107 159 €)**, comme suit :

- La totalité au poste « Autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation le compte « Autres réserves » passera d'un montant de 471 038 euros à un montant de 578 197 euros

XII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce.

XIII. EXAMEN DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet RSM Ouest Audit, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous demanderons de vous prononcer sur le renouvellement ou non de leurs mandats.

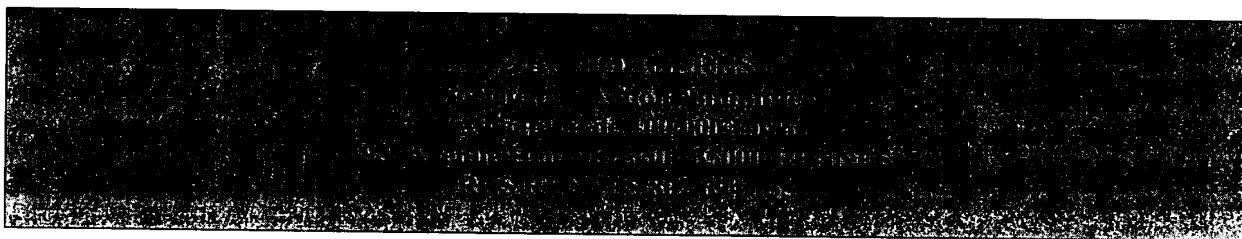
XIV. TEXTE DES RESOLUTIONS

Vous trouverez en annexe du présent rapport les résolutions qui vous sont proposées.

Le président espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Le Président,
ARCADES DISTRIBUTION
Représentée par M. Jean-François BERTIN





**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A APPROBATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JUILLET 2020**

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

1. L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, cet exercice se soldant par un bénéfice net comptable de **107 159 Euros**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
2. Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des impôts, l'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

DEUXIEME RESOLUTION

Conventions règlementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte de l'absence de convention intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

TROISIEME RESOLUTION

Quitus au Président et au Directeur Général

L'assemblée générale donne à la Société ARCADES DISTRIBUTION, Présidente, représentée par Monsieur Jean-François BERTIN, ainsi qu'à Mme Léa BERTIN, Directrice Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, quitus entier et sans réserve de l'accomplissement de leur mission durant ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat - Dividendes antérieurs

L'assemblée générale, approuvant la proposition du président, décide d'affecter le bénéfice net comptable d'un montant de **CENT SEPT MILLE CENT CINQUANTE NEUF (107 159 €)**, comme suit :

- **La totalité au poste « Autres réserves ».**

Compte tenu de cette affectation le compte « Autres réserves » passera d'un montant de 471 038 euros à un montant de **578 197 euros**

115

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il a été distribué une somme de **200 000 Euros** aux termes de l'assemblée générale du 27 mai 2019. L'assemblée prend acte que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2019 comportait une anomalie. En lieu et place de la phrase suivante dans la quatrième résolution « conformément aux dispositions légales, les associés donnent acte à la présence de lui avoir rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société », il convenait de lire « l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices mais qu'une distribution de réserves de 200 000 euros a été votée par l'assemblée générale du 27 mai 2019 ».

CINQUIEME RESOLUTION

Examen du mandat des Commissaires aux comptes

Les mandats de Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet RSM Ouest Audit, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal ainsi que du bilan, compte de résultat et de l'annexe, en vue d'effectuer auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, les dépôts requis par la réglementation en vigueur.

**Le Président,
ARCADES DISTRIBUTION
M. Jean-François BERTIN
Ès-qualités**



2 BG FOUGERES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros
93, Avenue Henri Fréville 35000 RENNES
RCS RENNES 802 674 135

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 9 juillet
A 9 heures 45,

Les associés de la Société 2 BG FOUGERES, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social – 93, Avenue Henri Fréville 35000 RENNES, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François BERTIN, agissant en qualité de représentant de la Société ARCADES DISTRIBUTION, Présidente.

Monsieur David BLOT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions. Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux comptes est présent.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- La copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- Le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés,
- La copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes,
- Le rapport du Président,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée,

Puis le Président déclare que son rapport, le textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DB

225

1

4B



GP

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président et au Directeur Général,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Examen du mandat du Commissaires aux comptes,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentées.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Le président rappelle aux associés que la loi d'urgence 2020-290 du 23 mars 2020 a instauré un état d'urgence sanitaire pour faire face à la pandémie du « Covid-19 » et que l'Ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020 précise que les délais imposés par des textes législatifs ou réglementaires, ou par les statuts pour approuver les comptes et les documents qui y sont joints le cas échéant, pour convoquer à l'assemblée chargée de procéder à cette approbation, sont prorogés de 3 mois. Ces dispositions sont applicables aux sociétés qui ont désigné un Commissaire aux comptes lorsque celui-ci n'a pas émis son rapport sur les comptes avant le 12 mars 2020 et aux sociétés clôturant leurs comptes entre le 30 septembre 2019 et l'expiration d'un délai d'un mois après la cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi 2020-1290 du 23 mars 2020. La société entre dans le champ d'application de l'Ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020. L'assemblée en prend acte et constate que la présente délibération intervient en conformité avec ces dispositions.

Diverses observations sont alors échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

1. L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, cet exercice se soldant par un bénéfice net comptable de **107 159 Euros**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
2. Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des impôts, l'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DB 215

2

UB



GP

DEUXIEME RESOLUTION

Conventions règlementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte de l'absence de convention intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Quitus au Président et au Directeur Général

L'assemblée générale donne à la Société ARCADES DISTRIBUTION, Présidente, représentée par Monsieur Jean-François BERTIN, ainsi qu'à Mme Léa BERTIN, Directrice Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, quitus entier et sans réserve de l'accomplissement de leur mission durant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat - Dividendes antérieurs

L'assemblée générale, approuvant la proposition du président, décide d'affecter le bénéfice net comptable d'un montant de **CENT SEPT MILLE CENT CINQUANTE NEUF (107 159 €)**, comme suit :

- La totalité au poste « Autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation le compte « *Autres réserves* » passera d'un montant de 471 038 euros à un montant de 578 197 euros

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il a été distribué une somme de 200 000 Euros aux termes de l'assemblée générale du 27 mai 2019. L'assemblée prend acte que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2019 comportait une anomalie.

En lieu et place de la phrase suivante dans la quatrième résolution « *conformément aux dispositions légales, les associés donnent acte à la présence de lui avoir rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société* », il convenait de lire « l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices mais qu'une distribution de réserves de 200 000 euros a été votée par l'assemblée générale du 27 mai 2019 ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Examen du mandat des Commissaires aux comptes

Les mandats de Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet RSM Ouest Audit, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JB

115

3

CB

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

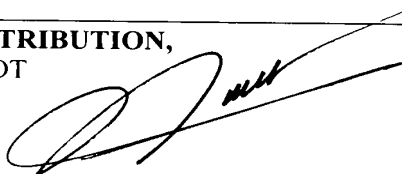
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal ainsi que du bilan, compte de résultat et de l'annexe, en vue d'effectuer auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, les dépôts requis par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les participants.

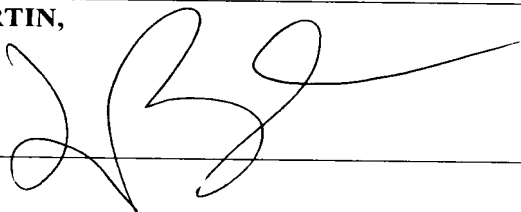
La Société THABOR DISTRIBUTION,
Représentée par David BLOT



La Société ARCADES DISTRIBUTION,
Représentée par Jean-François BERTIN



Madame Léa BERTIN,



Jean-Hugues HOUËDRY

=====

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

=====

72 rue du Vau Chalet

35830 BETTON

Siret: 441 023 363 00027

☎ 06 17 02 03 28

=====

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2019

2BG FOUGERES

SAS au capital de 100 000 €

93 Avenue Henri Fréville

35 000 RENNES

Jean-Hugues HOUËDRY

~~~~~  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale de la société 2BG FOUGERES,

## Opinion

---

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **2BG FOUGERES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

---

### Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

## Observation

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le paragraphe « *Evénements significatifs postérieurs à la clôture* » de la page 21 de l'annexe des comptes annuels portant sur les mesures prises par la société dans le contexte de crise sanitaire lié au Covid-19.

## Justification des appréciations

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des états financiers précise la composition du fonds commercial. Je me suis assuré de la correcte application des règles et principes comptables portant sur la valorisation de ces éléments incorporels et du caractère approprié de l'information donnée en annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Jean-Hugues HOUËDRY

~~~~~  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente arrêté le 17 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

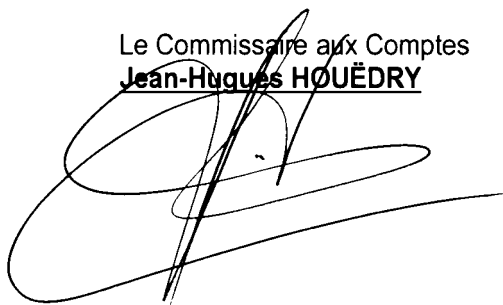
Jean-Hugues HOUËDRY

~~~~~  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Betton, le 18 juin 2020**

Le Commissaire aux Comptes  
**Jean-Hugues HOUËDRY**



Jean-Hugues HOUËDRY

~~~~~

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS 2BG FOUGERES

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Comptes annuels

SBF001 - 2BG FOUGERES
93 av. HENRI FREVILLE
35000 RENNES

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2019

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	11 000	11 000		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	8 000	5 191	2 809	4 142
Fonds commercial	355 000		355 000	355 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	229 240	54 105	175 136	198 060
Installations techniques, matériel, outillage	1 000	1 000		
Autres immobilisations corporelles	431 115	251 837	179 278	248 652
Immobilisations en cours	2 052		2 052	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 124		12 124	11 673
ACTIF IMMOBILISE	1 049 531	323 133	726 399	817 527
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 942		7 942	23 136
Autres créances	42 448		42 448	55 896
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	265 471		265 471	480 466
(dont actions propres :)				
Disponibilités	223 220		223 220	253 342
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	32 310		32 310	29 444
ACTIF CIRCULANT	571 391		571 391	842 283
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 620 922	323 133	1 297 789	1 659 810



GP

SBF001 - 2BG FOUGERES
93 av. HENRI FREVILLE
35000 RENNES

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2019

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	471 038	484 143
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	107 159	186 894
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	688 197	781 038
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	117	180
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	285 950	531 306
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 844	106 490
Dettes fiscales et sociales	130 175	165 205
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	87 506	75 590
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	609 592	878 773
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 297 789	1 659 810



GP

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 956 106		1 956 106	2 088 332
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 956 106		1 956 106	2 088 332
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 770
Autres produits			1 248	194
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 957 355	2 090 295
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			828 564	871 239
Impôts, taxes et versements assimilés			100 793	122 122
Salaires et traitements			622 663	612 805
Charges sociales			127 722	115 857
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			93 632	104 121
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			36 053	9 621
CHARGES D'EXPLOITATION			1 809 427	1 835 765
RESULTAT D'EXPLOITATION			147 928	254 530
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			708	893
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			708	893
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			4 065	6 520
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			4 065	6 520
RESULTAT FINANCIER			-3 357	-5 627
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			144 571	248 903

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 106	350
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 106	350
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 106	-350
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	35 306	61 658
TOTAL DES PRODUITS	1 958 063	2 091 188
TOTAL DES CHARGES	1 850 904	1 904 294
BENEFICE OU PERTE	107 159	186 894

SBF001 - 2BG FOUGERES
93 av. HENRI FREVILLE
35000 RENNES

Déclaration au 31/12/2019

Annexes

Page 20/34



Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 297 789 euros dégage un bénéfice de 107 159 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES GENERALES

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS

La société a procédé au cours du premier trimestre 2020 à la fermeture de son magasin « Gémochaussures » de Vitré. L'activité « chaussures » a été regroupée avec l'activité « vêtements » au sein du même magasin.

Il convient également de souligner que l'environnement économique dans lequel évolue la société a été impacté par la crise sanitaire et les mesures prises par le gouvernement à compter 17 mars 2020. La société a été contrainte de fermer ses magasins ce qui a conduit à un arrêt total de son activité jusqu'au 11 mai 2020. Dans ce contexte, la société a eu recours au mécanisme de l'activité partielle mis en place par l'Etat, au report de ses échéances d'emprunt et a sollicité un prêt garanti par l'état d'un montant de 310 000 euros. Tous ces éléments ont permis de préserver les actifs de la société et notamment sa trésorerie. En dépit d'une réouverture des magasins, l'activité demeure fragile. Au regard de la récense de cette crise et des mesures d'aide et d'accompagnement du gouvernement, la direction n'est pas en mesure d'apprécier précisément l'impact de cette crise sur son activité et son résultat de l'année 2020.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Droit d'entrée : 6 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements ST MARTIN DES CHAMPS : 10 ans
- * Matériel de bureau et informatique : 4 ans
- * Mobilier : 5-6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Selon les dispositions du règlements ANC n°2015-06 du 23/11/2015, les fonds commerciaux peuvent faire l'objet d'un amortissement. La société estime que ces fonds n'ont pas de durée limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Un test de dépréciation a été effectué sur ces fonds commerciaux. En date du 31/12/2019, ces fonds ne présentent pas de perte de valeur.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	11 000		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	363 000		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	229 240		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 000		
Installations générales, agenc., aménag.	91 160		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	339 954		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			2 052
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	661 355		2 052
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	11 673		451
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 673		451
TOTAL GENERAL	1 047 028		2 503

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			11 000	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			363 000	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			229 240	
Installations techn., matériel et outillages ind.			1 000	
Installations générales, agencements divers			91 160	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			339 954	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			2 052	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			663 407	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			12 124	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			12 124	
TOTAL GENERAL			1 049 531	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	11 000			11 000
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 858	1 333		5 191
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	31 181	22 924		54 105
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 000			1 000
Installations générales, agenc. et aménag. divers	26 493	18 602		45 095
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	155 970	50 772		206 742
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	214 644	92 298		306 942
TOTAL GENERAL	229 501	93 632		323 133

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
-----------	------------------	-----------	----------	----------------

Provisions gisements miniers, pétroliers
Provisions pour investissement
Provisions pour hausse des prix
Amortissements dérogatoires
Dont majorations exceptionnelles de 30 %
Provisions pour prêts d'installation
Autres provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES

Provisions pour litiges
Provisions pour garanties données aux clients
Provisions pour pertes sur marchés à terme
Provisions pour amendes et pénalités
Provisions pour pertes de change
Provisions pour pensions, obligations similaires
Provisions pour impôts
Provisions pour renouvellement immobilisations
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer
Autres provisions pour risques et charges

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Dépréciations immobilisations incorporelles
Dépréciations immobilisations corporelles
Dépréciations titres mis en équivalence
Dépréciations titres de participation
Dépréciations autres immobilis. financières
Dépréciations stocks et en cours
Dépréciations comptes clients
Autres dépréciations

DEPRECIATIONS

TOTAL GENERAL

Dotations et reprises d'exploitation
Dotations et reprises financières
Dotations et reprises exceptionnelles
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	12 124	12 124	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 942	7 942	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	180	180	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	26 351	26 351	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	14 957	14 957	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	960	960	
Charges constatées d'avance	32 310	32 310	
TOTAL GENERAL	94 824	94 824	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	117	117		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	285 950	159 004	126 946	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	105 844	105 844		
Personnel et comptes rattachés	50 134	50 134		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 944	39 944		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	18 905	18 905		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	21 192	21 192		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	87 506	87 506		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	609 592	482 646	126 946	

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

SBF001 - 2BG FOUGERES
93 av. HENRI FREVILLE
35000 RENNES

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2019

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168800	INTÉRÊTS COURUS	117,15	180,16	-63,01
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		117,15	180,16	-63,01
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
408100	FOURNISSEURS-FNP	55 298,33	56 387,26	-1 088,93
TOTAL DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH		55 298,33	56 387,26	-1 088,93
AUTRES DETTES				
468600	CHARGES À PAYER		50,29	-50,29
TOTAL AUTRES DETTES			50,29	-50,29
DETTE FISCALE ET SOCIALES				
428200	PROV. CONGÉS PAYÉS	50 122,60	44 090,31	6 032,29
438600	ORGANISMES SOCIAUX CHARGE	13 783,20	11 492,47	2 290,73
448600	ETAT - AUTRES CHARGES À P	16 692,00	34 385,00	-17 693,00
448610	ETAT - TAXES APPRENTISSAG		4 032,96	-4 032,96
448620	ETAT - FORMATION CONTINUE	3 952,28	3 622,22	330,06
TOTAL DETTE FISCALE ET SOCIALES		84 550,08	97 622,96	-13 072,88
TOTAL CHARGES A PAYER		139 965,56	154 240,67	-14 275,11



GP

SBF001 - 2BG FOUGERES
93 av. HENRI FREVILLE
35000 RENNES

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2019

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHGES CONSTATEES D'AVANCE	32 309.72	29 444.24	2 865.48
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		32 309,72	29 444,24	2 865,48

Page 28/34



SBF001 - 2BG FOUGERES
93 av. HENRI FREVILLE
35000 RENNES

Produits à recevoir

Déclaration au 31/12/2019

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	CLIENTS - FAE	1 231,93	19 160,18	-17 928,25
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 231,93	19 160,18	-17 928,25
AUTRES CREANCES				
409800	FRS - AVOIR A RECEVOIR	960,00	814,20	145,80
TOTAL AUTRES CREANCES		960,00	814,20	145,80
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
508800	INTÉRÊTS COURUS - DAT		242,09	-242,09
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			242,09	-242,09
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		2 191,93	20 216,47	-18 024,54



GP

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 000			10
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

SBF001 - 2BG FOUGERES
93 av. HENRI FREVILLE
35000 RENNES

Dettes garanties par des sûretés réelles

Déclaration au 31/12/2019

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	285 950
Emprunts et dettes financières divers	
Nantissement de fonds de commerce	
TOTAL	
	285 950



Fonds de commerce

- Fonds de commerce de VITRE (Vêtements)	50 000 €
- Fonds de commerce de VITRE (Chaussures)	85 000 €
- Fonds de commerce de VIRE	150 000 €
- Fonds de commerce de ST MARTIN DES CHAMPS	<u>70 000 €</u>
	355 000 €

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est de -3 357 euros.

Les charges financières sont principalement composées des intérêts sur emprunts pour un montant de 4 043 euros.

Engagements reçus

Caution solidaire des sociétés THABOR DISTRIBUTION et ARCADES DISTRIBUTION au bénéfice de la CAISSE D'EPARGNE en contre-garantie de la garantie bancaire à 1^{ère} demande fournie par la CAISSE D'EPARGNE à la société VETIR. Cette garantie bancaire s'élève à 145 K€ et est cautionnée également par les sociétés ci-dessus désignées pour sa totalité.

Caution solidaire des sociétés BLOT IMMOBILIER et BWOOD.

Cette garantie bancaire s'élève à 675 K€ et est cautionnée également par les sociétés ci-dessus désignées pour sa totalité.

Caution solidaire des sociétés BLOT IMMOBILIER et BWOOD.

Cette garantie bancaire s'élève à 600 K€ et est cautionnée également par les sociétés ci-dessus désignées pour sa totalité.

Caution solidaire des sociétés BLOT IMMOBILIER et BWOOD.

Cette garantie bancaire s'élève à 75 K€ et est cautionnée également par les sociétés ci-dessus désignées pour sa totalité.

Caution solidaire des sociétés BLOT IMMOBILIER et BWOOD.

Cette garantie bancaire s'élève à 42 K€ et est cautionnée également par les sociétés ci-dessus désignées pour sa totalité.

Caution solidaire des sociétés BLOT IMMOBILIER et BWOOD.

Cette garantie bancaire s'élève à 25 K€ et est cautionnée également par les sociétés ci-dessus désignées pour sa totalité.

Engagement de retraite et droit individuel à la formation

La Société n'a pas d'engagement de pension ou de complément de retraite envers son personnel. Son seul engagement, aux termes de la convention collective de l'immobilier est de verser à son personnel une indemnité lors de son départ en retraite.

Cette indemnité varie de 0,5 à 3 mois de salaires brut en fonction de l'ancienneté acquise à la date du départ en retraite.

Au 31 décembre 2019, l'engagement au titre des droits acquis a été valorisé pour un montant de 2 486 €.

Effectif moyen

- Cadres :	2
- Employés :	<u>26</u>
TOTAL :	28